



## **Extrait du Registre des délibérations du Bureau**

### **Séance du jeudi 28 mai 2015**

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 22h00.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.3), M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.3), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.2.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.1), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD (à partir du 1.2.1), M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT

**Etaient absents** : M. Yoran DELARUE, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Pierre CONTOZ

**Secrétaire de séance** : M. François LOPEZ

#### **Procurations de vote** :

**Mandants** : Y. DELARUE, D. HUOT (à partir du 5.1), P. CONTOZ

**Mandataires** : J. KRIEGER, F. LOPEZ (à partir du 5.1), J.L. FOUSSERET

**Délibération n°2015/002833**

**Rapport n°5.5 - Attribution d'une subvention à l'association franc-comtoise des gens du voyage - Gadjé**

## Attribution d'une subvention à l'association franc-comtoise des gens du voyage - Gadje

**Rapporteur : Karima ROCHDI, Vice-Présidente**

**Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020	Montant prévu au BP 2015 : 10 000 €
« Subventions aux associations Gens du voyage »	Montant de l'opération : 4 000 €

### Résumé :

Dans le cadre de sa compétence « Réalisation, aménagement et gestion des aires d'accueil et de grands passages », le Grand Besançon soutient depuis 2009 les associations intervenant auprès des gens du voyage en vue d'une gestion apaisée et régulée des équipements et d'une intégration réussie des usagers. Le schéma départemental 2013-2018 pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs met en exergue l'importance des actions sociales et incite à renforcer l'accompagnement des familles des gens du voyage, tant sur une dimension sociale globale que sur la question plus précise de la scolarisation.

Dans cette démarche, le Grand Besançon soutient financièrement l'association Gadje pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 €.

### I. Présentation de l'association Gadje

Depuis 2009, le Grand Besançon travaille de manière régulière avec l'association Gadje qui est chargée d'assurer la domiciliation des gens du voyage, leur représentation, la défense de leurs droits, et leur accompagnement social, notamment dans les démarches administratives liées à leurs activités professionnelles.

L'objectif de l'association reste d'atteindre un mieux-vivre ensemble entre voyageurs et sédentaires, dans le respect des droits et devoirs de chacun.

Ses missions sont guidées par la volonté d'accompagner les voyageurs vers une promotion sociale, économique, et professionnelle. Du fait de la sédentarisation progressive de cette population, l'association a fait évoluer son action pour une insertion globale des familles, et participe à la mise en œuvre de mesures favorisant notamment la socialisation, l'habitat, la professionnalisation.

Elle se charge notamment d'accompagner les familles bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active).

Les travailleurs sociaux ont constaté qu'une majorité des voyageurs présents sur le territoire nécessitait un suivi éducatif (sur le plan économique en particulier). Toutefois, aucune mesure d'accompagnement budgétaire à destination des gens du voyage n'est actuellement aménagée du fait du manque de moyens humains et financiers.

Des rencontres régulières entre le Grand Besançon et les travailleurs de l'association sont organisées pour permettre d'aborder les difficultés rencontrées et de trouver ensemble les meilleures réponses à apporter à ces problématiques.

### II. Bilan des actions menée en 2014

En 2014, dans le cadre des objectifs du schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs, l'association Gadje s'est investie aux côtés du Grand Besançon en réalisant une enquête habitat auprès des familles sédentarisées sur l'aire de la Malcombe.

Cela a permis de mettre en évidence la forte demande des voyageurs d'accéder à des terrains familiaux, et de définir leurs besoins précis (secteurs géographiques d'implantation souhaités par exemple) et cela en fonction des capacités financières et de la composition des familles. Le Grand Besançon s'est ainsi appuyé sur ces diagnostics sociaux pour déterminer la famille la plus appropriée au premier projet de terrain familial à Besançon.

Par ailleurs, en matière de scolarité, en 2014, l'enseignante référente des gens du voyage à l'école Jules Ferry et coordinatrice pédagogique a quitté ses fonctions. L'enseignant qui a succédé n'a plus les mêmes missions. En conséquence, les deux travailleurs sociaux de l'antenne située à Beure ont dû faire face au départ de la coordinatrice et procéder aux inscriptions de tous les jeunes âgés de 12 à 16 ans (40 enfants concernés sur le département du Doubs) aux cours du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

Enfin, en termes de formation professionnelle, Gadjé a mené une action en partenariat avec Pôle Emploi, le Conseil Général du Doubs et le Conseil Régional qui a permis en 2014 à deux voyageurs de suivre une formation et d'obtenir leur certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) des engins de chantier.

En outre, l'association constate le maintien voire l'apparition de difficultés sociales et professionnelles. En effet, plusieurs familles cumulent des impayés liés à leurs séjours sur les aires d'accueil du Grand Besançon.

De plus, Gadjé relève en 2014 un renforcement des conditions d'inscription à la Chambre des Métiers. Les frais d'inscription ont doublé, et les professionnels exerçant des activités artisanales (dans le bâtiment principalement) sans diplôme ou sans disposer d'une expérience professionnelle supérieure à 3 ans ne peuvent plus être immatriculés.

Gadjé explique que ces démarches étaient auparavant plus souples et moins onéreuses pour les voyageurs.

Ainsi, afin de poursuivre et de renforcer les actions menées en faveur des usagers des aires d'accueil du Grand Besançon, **l'association Gadjé sollicite auprès du Grand Besançon, au titre de l'année 2015, une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 000 €.**

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2015, à l'association Gadjé pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

